



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

Provisoire

6410^e séance

Lundi 25 octobre 2010, à 10 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Rugunda	(Ouganda)
<i>Membres :</i>		
	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Anderson
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Sumi
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Puente
	Nigéria	M. Onemola
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2010/543)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2010/528)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2010/543)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2010/528)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Le Roy à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, publié sous la cote S/2010/543. À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Le Roy, à qui je donne maintenant la parole.

M. Le Roy : Monsieur le Président, je vous remercie pour l'occasion qui nous est donnée de présenter au Conseil de sécurité la situation au Soudan, alors que le Conseil examine les derniers rapports du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) (S/2010/528) et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2010/543).

Comme chacun le sait, à moins de trois mois du référendum, le Soudan est entré dans une période cruciale. En sus des défis politiques et sécuritaires inhérents au processus référendaire, d'autres défis, tels que la situation au Darfour et les difficultés du processus de paix de Doha subsistent. Dans cet exposé, je compte donc mettre en exergue les points clefs des

rapports et informer le Conseil des derniers faits intervenus au Soudan.

Il y a eu des progrès notables dans la préparation du référendum pour le Sud-Soudan, mais il reste à l'évidence très peu de temps. Le 11 octobre, le Président de la Commission du référendum du Sud-Soudan, M. Khalil, et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Menkerios, ont coprésidé la première réunion du comité des politiques de la Commission du référendum du Sud-Soudan, à laquelle ont participé les représentants des Gouvernements du Soudan et du Sud-Soudan.

Le comité des politiques a expressément recommandé à la Commission de mettre la dernière main à son plan d'opérations, y compris le calendrier des référendums et le budget. Il a également demandé à la Commission de clarifier les critères d'inscription sur les listes électorales pour les Sud-Soudanais vivant dans le nord.

La MINUS continue de fournir un appui technique, logistique et de conseil à la Commission, et elle est en train de déployer des effectifs supplémentaires de plusieurs centaines de personnes. La MINUAD va soutenir également la Commission en établissant au Darfour des centres d'inscription sur les listes électorales et de vote. Entre-temps, une invitation officielle à observer le référendum a été adressée à diverses organisations intéressées, telles que l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Union européenne, le Centre Carter et d'autres organisations.

La Commission du référendum s'est maintenant accordée sur le calendrier de préparation du référendum pour le Sud-Soudan et en particulier celui des inscriptions des électeurs. Ces inscriptions commenceront le 14 novembre et prendront fin le 30 novembre. Le registre de la liste des votants devrait être finalisé pour le 31 décembre. La Fondation internationale pour les systèmes électoraux et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont fourni des manuels relatifs à l'établissement des listes électorales et du matériel connexe, qui devraient arriver au Soudan avant la fin octobre. Une grande partie de ce matériel est déjà arrivée.

Il y aura environ 3 600 centres d'inscription des électeurs au Soudan, mais toutes les localités n'ayant pas été arrêtées, du matériel additionnel a été mis en place pour parer à toute éventualité. L'Organisation

internationale pour les migrations (OIM) a établi son mode d'intervention et évalué les ressources nécessaires à l'inscription des électeurs soudanais vivant à l'étranger et au vote qui aura lieu dans huit pays autres que le Soudan. Des ressources supplémentaires seront nécessaires à l'OIM pour que le vote à l'étranger ait lieu dans les temps.

La question du financement national ajoute encore un obstacle majeur à l'avancée des préparatifs. La Commission du référendum avait initialement dressé un budget global de 370 millions de dollars mais les premiers fonds viennent à peine d'être transférés. Le Gouvernement du Sud-Soudan a récemment déclaré qu'il avait autorisé le transfert de 51 millions de dollars, soit l'équivalent de sa contribution, si l'on excepte les aspects purement sécuritaires.

Pour sa part, le Gouvernement du Soudan a effectué seulement la semaine dernière son premier versement – 8,5 millions de dollars –, en attendant d'examiner la proposition de budget détaillée déjà soumise par la Commission du référendum du Sud-Soudan. Ce retard a sévèrement limité à l'évidence la mise en œuvre de mesures concrètes pour l'inscription des votants, à commencer par le recrutement et la formation de plus de 12 000 agents, qui ont à peine commencé. Un système d'appui financier international est en place. Le fonds administré par le PNUD a été crédité de 58,5 millions de dollars pour le référendum du Sud-Soudan et de 8,1 millions de dollars pour le référendum d'Abyei. Mais le référendum, comme chacun le sait, est d'abord et avant tout un exercice national qui ne peut être mis en œuvre en l'absence d'accord sur le financement national.

De graves préoccupations existent concernant les Sud-Soudanais vivant dans le nord. Plusieurs membres haut placés du Parti du congrès national ont déclaré que les Sud-Soudanais vivant dans le nord pourraient perdre citoyenneté, accès aux services de santé et droit à la propriété en cas de sécession du Sud-Soudan. Pendant ce temps, au Sud-Soudan, de nombreux rapports font état d'intimidations de la part de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) à l'égard des groupes favorables à l'unité du pays. Il est essentiel que les Gouvernements du Soudan comme du Sud-Soudan, garantissent les conditions qui permettent aux votants de faire un choix libre de toute pression.

Pendant ce temps, au niveau politique, il y a eu un mouvement notable en faveur de la réconciliation entre les parties prenantes au Sud-Soudan. Le

6 octobre, le Président Salva Kiir a accordé son pardon aux généraux Athor Deng et Gabriel Tanginye, ainsi qu'au colonel Gatluak Gai et à plusieurs autres chefs militaires qui s'étaient opposés au Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS). Suite à ces pardons, le général Tanginye a officiellement rejoint le MPLS. Il est possible que le général Athor fasse de même.

Lors de la conférence des partis politiques du Sud-Soudan tenue la semaine dernière, du 13 au 16 octobre, tous les partis du Sud-Soudan, y compris le MPLS, se sont engagés à respecter durant la période menant au référendum un code de conduite garantissant la liberté de campagne et un droit égal d'accès aux médias entre les partis pro-indépendance et pro-unité. Le MPLS s'est également engagé à former, au lendemain du référendum, un gouvernement multipartite, incluant des représentants de tous les partis d'opposition et il s'est mis d'accord sur la présidence du Président Salva Kiir pendant toute la période transitoire.

Nous demeurons profondément préoccupés par l'absence de progrès concernant le référendum d'Abyei. La Commission du référendum n'a pas encore été établie et les critères d'inscription sur les listes, toujours pour Abyei, restent à définir. Au cours de ce mois, les parties à l'Accord de paix global se sont réunies à Addis-Abeba pour discuter des options qui permettraient de surmonter les obstacles à la mise en œuvre du Protocole relatif à Abyei. Si aucun accord n'en est issu, les parties ont néanmoins convenu de se réunir à nouveau fin octobre, sous les auspices du Groupe de haut niveau de la mise en œuvre de l'Union africaine, donc sous les auspices du Président Mbeki et, bien sûr, en la présence du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Menkerios, et d'une délégation des États-Unis. Elles devraient également y discuter de plusieurs sujets importants, comme la délimitation de la frontière et nombre de dispositifs post-référendaires, en vue de parvenir à une solution globale incluant la question d'Abyei. Il est absolument essentiel que les parties parviennent à un accord au cours de ces négociations. Tant qu'il n'y a pas d'accord, la tension continue de croître chaque jour à Abyei.

Le groupe chargé par le Secrétaire général d'observer les référendums au Sud-Soudan et dans la région d'Abyei a effectué sa première visite au Soudan du 10 au 15 octobre. Ce groupe, présidé par le Président Mkapa, comme les membres du Conseil le savent, a rencontré un grand nombre de parties

prenantes, y compris les plus hautes autorités. Il s'est déclaré gravement préoccupé par le retard accusé dans les préparatifs du référendum du Sud-Soudan et par la profonde méfiance régnant entre les parties. Il a appelé les deux gouvernements à débloquent immédiatement les fonds nécessaires à l'établissement des listes électorales. Le groupe a recensé un certain nombre de questions techniques qui exigent une solution urgente, notamment l'achèvement du calendrier, le nombre et l'emplacement des centres d'inscription sur les listes, ainsi que des éclaircissements sur les conditions d'inscription, et le recrutement et le déploiement du personnel préposé aux inscriptions. En outre, le groupe a noté avec préoccupation l'absence de progrès sur la tenue du référendum dans la région d'Abeyi. Il est prêt, bien sûr, à rester activement engagé sur toutes ces questions, y compris à travers ses bons offices.

Nous demeurons également préoccupés par l'absence de progrès notables en ce qui concerne les consultations populaires dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Dans le Kordofan méridional, les résultats du recensement spécial mené dans le courant de cette année n'ont pas encore été annoncés, ce qui retarde les élections des gouverneurs et des membres des parlements régionaux. Il est maintenant clair que la Commission de la consultation populaire du Kordofan méridional ne terminera pas ses travaux avant le 9 janvier 2011, qui, comme le Conseil le sait, est la date fixée pour le référendum. Dans l'État du Nil Bleu, la Commission de la consultation populaire a été créée le 18 septembre, mais n'a pas encore été en mesure de progresser dans ses travaux. Ces retards troublants montrent le manque général d'avancées en ce qui concerne les zones de transition et la nécessité de redoubler d'efforts pour soutenir le processus et répondre aux préoccupations des populations.

La situation sécuritaire dans la zone d'opérations de la MINUS est restée, pendant cette période, relativement calme. Elle s'est en particulier nettement améliorée depuis les élections. La tension est toutefois montée au début du mois d'octobre lorsque les Forces armées soudanaises et la SPLA se sont mutuellement accusées d'avoir renforcé leurs positions le long de la frontière entre les États de l'Unité et du Haut-Nil.

En raison du manque de coopération des commandants locaux et d'une mobilité aérienne et terrestre limitée, la MINUS n'a pas pu vérifier pleinement la situation. Toutefois, les informations qui nous sont parvenues suggèrent qu'il n'y a pas eu de

mobilisation militaire majeure, même si les Forces armées soudanaises et la SPLA semblent avoir rehaussé leur niveau de préparation et renforcé leurs positions défensives le long de la frontière entre les États de l'Unité et du Kordofan méridional, le Haut-Nil et le Nil Blanc et près du sud de l'État du Nil Bleu et d'Abeyi.

Au regard de l'ampleur des risques sécuritaires et du mandat de la MINUS pour soutenir le processus référendaire, les entraves à la liberté de mouvement de la MINUS demeurent préoccupantes. La Mission continue de soulever ce problème avec les autorités. Le 6 octobre, la SPLA a autorisé la MINUS à effectuer des exercices conjoints de surveillance dans la zone d'opérations jusqu'à la tenue du référendum. Les commandants de division de la SPLA ont reçu l'ordre de permettre à la MINUS une totale liberté de mouvement. Les services de police sud-soudanais et les unités de renseignement et de sécurité nationale du Sud-Soudan ont depuis reçu la même directive.

Au regard des tensions politiques et sécuritaires croissantes, la MINUS a développé un certain nombre d'initiatives visant à renforcer ses capacités d'analyse et à faire face aux nouveaux défis sécuritaires. Ces mesures incluent notamment le renforcement des mécanismes de résolution des conflits par le biais d'un engagement accru auprès du Conseil de défense conjoint (JDB), une participation active à tous les niveaux des forces de sécurité – Forces armées soudanaises, SPLA, police soudanaise et unités intégrées conjointes –, une augmentation du nombre des patrouilles, en particulier le long de la frontière nord-sud, et une mobilité de la force accrue au travers d'exercices militaires.

Des mesures similaires sont maintenant prévues avec les sections civiles de la MINUS et l'équipe de pays du système des Nations Unies. La MINUS, comme les membres le savent, a également renforcé sa présence militaire à Abeyi, en ajoutant notamment une section et en doublant sa capacité de patrouille.

En outre, la MINUS a finalisé, en consultation avec l'équipe de pays, la stratégie de protection des civils, qui prévoit que la force apportera une protection au personnel des Nations Unies afin de lui permettre de mener des initiatives de prévention, de gestion et de résolution des conflits dans les 10 États du Sud-Soudan et dans les zones en transition. La MINUS fournira bien sûr également, dans la mesure de ses capacités, une protection aux acteurs humanitaires internationaux et aux populations à risque afin de faciliter l'assistance

humanitaire. L'équipe de pays a également mis en place des plans de réserve incluant des mécanismes visant à répondre à une possible augmentation des déplacements de population et des besoins humanitaires, et est en train de prépositionner vivres et autres réserves.

À l'occasion de la récente visite du Conseil de sécurité au Soudan, le Vice-Président, Salva Kiir, a averti du risque sérieux de violence au moment du référendum et a recommandé la création d'une zone tampon entre le nord et le sud. Cela a suscité, comme chacun le sait, beaucoup de questions sur un possible renforcement de la MINUS, particulièrement le long de la frontière.

Nous sommes en train d'étudier plusieurs options pour accroître la présence de la MINUS dans les zones à haut risque le long de la frontière, particulièrement les zones traditionnelles de migration ou celles où des mouvements de population pourraient avoir lieu. Une option consisterait à redéployer vers la frontière des troupes basées dans d'autres zones du Sud-Soudan. Toutefois, cela affaiblirait la capacité de la MINUS d'appuyer les préparatifs du référendum et de sécuriser le processus.

Une autre option serait de demander d'augmenter le nombre des troupes autorisées et de déployer des contingents additionnels près des zones identifiées comme sensibles. Nous sommes en train d'examiner ces différentes options en consultation, bien entendu, avec les différentes parties, et reviendrons si nécessaire très rapidement vers le Conseil avec des propositions, toujours après avoir consulté les parties sur le terrain.

Toutefois, il est important de reconnaître qu'une augmentation des effectifs ne permettrait pas à la MINUS d'empêcher ou même de contenir un affrontement frontal entre les deux armées. Notre meilleure arme contre un retour à la guerre est et reste notre engagement en faveur d'un accord politique, à savoir l'accord des parties sur les questions clefs non résolues. Il est d'autant plus urgent dans cette optique que des progrès soient réalisés au cours des prochaines réunions prévues à Addis-Abeba.

(l'orateur poursuit en anglais)

Alors que l'attention de la communauté internationale se dirige de plus en plus sur le référendum imminent, nous ne devons pas perdre de vue les graves problèmes qui demeurent au Darfour.

Depuis notre dernier rapport sur le Darfour, le nombre d'affrontements armés entre les parties au conflit a diminué. Cependant, des heurts intermittents ont continué de se produire entre les Forces armées soudanaises et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) dans le Darfour-Nord et le Darfour-Sud ainsi qu'entre les Forces armées soudanaises et les forces loyales à la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan dans le Djebel Marra. Ces affrontements ont eu un lourd impact humanitaire sur la population civile. Le Gouvernement a effectué des bombardements aériens mi-juillet dans le cadre de sa campagne visant à déloger le MJE du Mont Abola, et des bombardements ont également été signalés, sans être confirmés, début octobre dans le Djebel Marra.

Au cours de la période considérée, les actes de banditisme, les braquages de véhicule, les embuscades et les enlèvements visant le personnel de l'ONU et les travailleurs humanitaires se sont également poursuivis. Au moment où je parle, un fonctionnaire international, enlevé le jour où les membres du Conseil sont arrivés à Al-Fasher, le 7 octobre, est toujours aux mains de ses ravisseurs. Le Gouvernement n'a pas fait assez pour endiguer la culture d'impunité qui continue de régner pour ces exactions. Nous avons rappelé à de nombreuses reprises au Gouvernement et aux mouvements rebelles que les attaques contre le personnel des Nations Unies constituent des crimes de guerre et que les auteurs de ces crimes doivent répondre de leurs actes et être traduits en justice.

Depuis la flambée de violence survenue dans le camp de Kalma en juillet, la situation sur place est demeurée calme, et aucune nouvelle victime n'est à déplorer. Les quelque 25 000 personnes déplacées qui avaient dû quitter le camp ont pour la plupart pu y retourner. Cependant, des affrontements et des fusillades ont été signalés. La MINUAD a maintenu une présence renforcée, notamment en patrouillant 24 heures sur 24 à l'intérieur et autour du camp et en maintenant une communication permanente entre les équipes civiles de la MINUAD et les dirigeants et les résidents du camp. À Hamadiya, un camp de déplacés du Darfour-Ouest, où des troubles identiques se sont produits en juillet, les représentants des personnes déplacées ont accepté la construction de centres de police de proximité, qui contribueront à améliorer la sécurité.

Dans l'intervalle, nous n'avons guère progressé en ce qui concerne les cinq cheikhs qui ont trouvé refuge dans le centre de police à proximité de la

MINUAD du camp de Kalma. Nous poursuivons de négocier avec les autorités concernées pour trouver une solution mutuellement acceptable.

La violence qui a éclaté à Kalma et à Hamadiya au cours de la période considérée a mis en évidence le problème de la présence d'armes et d'éléments armés dans les camps de déplacés, qui constitue une violation des principes humanitaires. La MINUAD a lancé des discussions avec les dirigeants des déplacés à cet égard, mais a clairement fait comprendre au Gouvernement qu'elle ne pouvait prendre part au désarmement forcé des personnes déplacées. Les autorités du Darfour-Sud ont fait état de leur intention de déplacer le camp de Kalma de son lieu actuel pour le réinstaller à Bileil à proximité, et d'en désarmer les résidents par la même occasion. Le Gouvernement a toutefois convenu que tout déplacement devait être volontaire et que les mesures de désarmement devaient être non coercitives.

Au cours de la période considérée, un nouvel incident grave de sécurité s'est produit le 2 septembre, lorsqu'un groupe non identifié d'hommes armés a attaqué un marché dans le village de Tabarat, situé au Darfour-Nord, faisant 37 morts et 35 blessés et provoquant le déplacement d'environ 3 000 personnes vers Tawilla. Selon les témoignages, la plupart des victimes auraient été purement et simplement exécutées. Les informations reçues jusqu'à présent indiquent qu'il s'agirait d'un différend tribal de type « prix du sang », mais une enquête gouvernementale est en cours. Nous avons demandé au Gouvernement de mener à bien son enquête le plus tôt possible et de poursuivre les auteurs de ce crime odieux en justice. La plupart des indicateurs humanitaires ne se sont pas améliorés pendant la période à l'examen du fait de la conjonction de facteurs saisonniers et liés au conflit. Depuis le début de l'année, plus de 280 000 personnes ont été déplacées dans tout le Darfour, bien qu'on n'en ait eu la confirmation à ce jour que pour moins de la moitié, et la plupart de ces déplacements ont eu lieu dans le Sud.

Dans l'intervalle, les opérations humanitaires ont continué à être entravées par l'insécurité et des obstacles opérationnels. À cause de l'insécurité, le Programme alimentaire mondial (PAM) n'a pu distribuer son aide qu'à 435 000 personnes, soit environ 11 % de ceux à qui elle était destinée pendant le mois d'août.

Dans le Djebel Marra de l'est, le Gouvernement et l'Armée de libération du Soudan/faction Abdul Wahid ont continué de refuser l'accès à la communauté internationale, y compris dans le contexte des bombardements aériens qui auraient eu lieu au début d'octobre et auraient entraîné le déplacement de plusieurs milliers de civils. Il convient toutefois de relever également quelques faits nouveaux positifs. Les 15 et 16 septembre 2010, avec l'appui de la MINUAD, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont transporté 114 tonnes de médicaments essentiels et de produits nutritionnels dans le cadre de la première mission interinstitutions à Djebel Marra depuis février.

Le 14 octobre, les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la suspension de la distribution de produits alimentaires dans le camp de personnes déplacées d'Abou Shouk dans le Darfour-Nord où ils avaient effectué une visite. Le PAM a confirmé que cette distribution n'avait été suspendue que pendant le mois de septembre durant une opération de vérification des personnes déplacées et que celles-ci en avaient été informées à l'avance. À l'exception de septembre, la distribution s'est poursuivie sur la base de demorations, dans le cadre d'une stratégie générale visant à passer de la distribution générale de produits alimentaires à des programmes de protection plus ciblés à l'intention des plus vulnérables. Cette approche est fondée sur des informations recueillies depuis février 2009 qui indiquent des changements dans la situation en matière de sécurité alimentaire des camps de personnes déplacées au Darfour.

La situation précaire des droits de l'homme au Darfour demeure également une préoccupation constante du fait des violations commises par le Gouvernement et les mouvements rebelles. L'état d'urgence est toujours en vigueur au Darfour, ce qui confère de larges pouvoirs aux Services nationaux du renseignement et de la sécurité, lesquels en font parfois usage en toute impunité, de sorte qu'il a été fait état d'arrestations arbitraires, de tortures en cours de détention et de non-respect des garanties d'une procédure régulière.

À la suite de la visite du Conseil à Abou Shouk, nous avons été informés que certaines personnes déplacées qui s'étaient entretenues avec les membres du Conseil avaient été arrêtées et menacées, bien que le Gouvernement soudanais l'ait nié. Nous ne pouvons pas donner les noms des victimes présumées, car nous tenons à protéger nos sources d'information contre

toutes représailles. Nous avons néanmoins exhorté le Gouvernement à libérer quiconque était détenu et à garantir aux personnes déplacées le droit de parler ouvertement, sans crainte de subir des intimidations.

S'agissant du processus politique, le Médiateur en chef conjoint, M. Bassolé, continue d'œuvrer avec les mouvements armés et le Gouvernement soudanais à l'élaboration d'un accord de paix inclusif et global. Le 19 octobre, la Médiation conjointe, le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice se sont réunis à Doha pour examiner les progrès enregistrés par les comités de négociation. Bien que des progrès aient été accomplis dans certains domaines, il subsiste des points de désaccord importants, notamment en ce qui concerne le statut administratif du Darfour, le partage du pouvoir, les dispositifs de sécurité et les mécanismes d'indemnisation, de justice et de réconciliation. Les parties continueront de négocier les questions en suspens pendant une semaine encore. M. Bassolé travaillera ensuite sur des propositions de compromis en vue de la mise au point d'un accord conforme aux principes approuvés lors de la réunion de haut niveau du 24 septembre, au sujet duquel toutes les parties belligérantes et les représentants des diverses communautés du Darfour seront consultés.

D'autre part, M. Bassolé s'est récemment entretenu avec le dirigeant du Mouvement pour la libération et la justice, Khalil Ibrahim, en Libye et avec Abdul Wahid Al-Nur, à Paris. Le Mouvement pour la libération et la justice s'est dit disposé à prendre de nouveau part aux pourparlers de paix si l'on pouvait organiser une visite de Khalil Ibrahim au Darfour. Abdul Wahid s'est également dit disposé à envisager de participer à ces pourparlers à condition de recevoir une assistance internationale pour rassembler ses chefs militaires.

La Médiation conjointe poursuit ses efforts pour faire venir les deux groupes à Doha et serait heureuse de pouvoir bénéficier de l'appui des membres du Conseil de sécurité ayant une influence à cet égard. Au cas où l'Armée de libération du Soudan/faction Abdul Wahid et le Mouvement pour la justice et l'égalité décideraient de participer aux pourparlers, la Médiation conjointe a l'intention de différer la présentation d'un projet d'accord afin d'avoir le temps d'intégrer d'autres groupes au processus.

Dans l'intervalle, bien que le Gouvernement ait affirmé son attachement aux pourparlers de Doha, il a

également clairement indiqué qu'il préférerait une internalisation du processus de paix. L'idée de mener des pourparlers exclusivement à l'intérieur du Darfour a été rejetée par les mouvements compte tenu des conditions actuelles de sécurité. Nous avons donc continué d'insister sur la nécessité d'obtenir à la fois l'engagement de la population du Darfour et la marge de manœuvre nécessaire à des négociations avec des mouvements qui montreront qu'ils sont des interlocuteurs crédibles. Nous avons également souligné que la paix est tributaire de la détermination du Gouvernement à faire des concessions importantes pour les populations du Darfour.

Sur le terrain, la MINUAD continue d'appuyer le processus de paix, en s'efforçant notamment de faciliter une plus grande participation des Darfouriens. La MINUAD a également appuyé des initiatives de paix prises au niveau local et des plans visant à faciliter une conférence de réconciliation tribale en novembre, avec des tribus du Darfour-Sud, et des États du Bahr al-Ghazal septentrional et du Bahr al-Ghazal occidental.

La MINUAD continue d'axer son action sur sa fonction principale, à savoir la protection des civils et la création d'un environnement sûr pour les opérations humanitaires. À cet égard, la Mission renforce sa stratégie en faveur de la protection des civils, grâce notamment à des patrouilles améliorées. De nouvelles directives ont déjà été données aux composantes militaire et de police afin qu'elles effectuent des patrouilles plus énergiques et les améliorations constatées dans les camps de Kalma et d'Hamadiya montrent que ces efforts sont en train de porter leurs fruits.

Toutefois, les restrictions à la liberté de circulation de la MINUAD limitent toujours considérablement la capacité de la Mission à réagir et à continuer d'apprécier la situation, ce qui est un élément essentiel de son mandat de protection des civils. Pendant la période à l'examen, la liberté de circulation de la MINUAD ou des organismes des Nations Unies a été entravée à 26 reprises et sept soldats de la paix ont été blessés lors d'attaques armées pendant des opérations de la MINUAD.

Le 17 septembre, le Gouvernement a approuvé une nouvelle stratégie politique et en matière de sécurité pour le Darfour, axée sur cinq domaines clefs : sécurité, développement, réinstallation, réconciliation et négociations. Cette stratégie préconise une plus

grande coordination avec la MINUAD, en particulier en ce qui concerne la protection des civils et la facilitation des retours et un changement d'orientation de la fourniture de l'aide humanitaire au développement et à l'appui au retour des personnes déplacées. La MINUAD travaille avec le Gouvernement à la mise en œuvre de cette stratégie conformément à son propre mandat et à la promotion des principes humanitaires. Nous continuons d'insister sur le fait que pour garantir le succès de ces efforts, le Gouvernement devra instaurer la confiance chez les Darfouriens en mettant en œuvre des mesures attendues de longue date, en s'attaquant notamment à l'insécurité et l'impunité, en limitant les pouvoirs des Services nationaux du renseignement et de la sécurité et en dégageant des fonds pour le développement du Darfour.

Les défis à relever sont multiples et redoutables. S'agissant du référendum, le temps manque pour régler les nombreuses questions en suspens. Tout en continuant à nous préparer aux pires scénarios politiques et en matière de sécurité, notre objectif principal doit être d'éviter qu'ils ne se produisent en exhortant et en aidant les parties à conclure un accord sur le processus et sur la base d'une coexistence pacifique à long terme, quel que soit le résultat. Dans ce contexte et compte tenu des capacités limitées dont dispose la MINUS pour faire face à l'insécurité généralisée qui règne au Soudan, il est tout à fait crucial de bien faire comprendre aux parties à l'Accord de paix global leur responsabilité à l'égard du processus de référendum et de la mise en œuvre pacifique des objectifs finaux de l'Accord.

S'agissant du Darfour, l'appui du Conseil est nécessaire dans plusieurs domaines critiques. Premièrement, comme cela a été dit précédemment, le Gouvernement doit faire davantage pour créer un environnement propice à l'exécution du mandat de la MINUAD, notamment en mettant fin à l'impunité et en assurant une liberté totale de circulation.

Deuxièmement, pour faire avancer le processus de paix en attendant le référendum, les mouvements demeurés à l'extérieur du processus doivent envoyer plus que de vagues signaux et montrer qu'ils ont vraiment l'intention de participer de nouveau au processus, notamment en signant un nouveau cessez-le-feu. Le Conseil de sécurité devrait envisager d'imposer des sanctions à ceux qui continuent d'entraver le processus.

Troisièmement, les progrès au Darfour sont tributaires de la volonté du Gouvernement de faire des concessions maximales lors des négociations de paix et, dans l'intervalle, de mettre en œuvre des mesures qui amélioreront la vie des Darfouriens et accroîtront leur confiance. Alors que nous travaillons collectivement avec le Gouvernement à l'élaboration de stratégies pour régler le conflit du Darfour, nous devons clairement lui faire prendre conscience de ces responsabilités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Le Roy de son exposé.

J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir du représentant du Soudan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Osman (Soudan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Soudan.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : J'ai le grand plaisir de pouvoir de nouveau vous féliciter sincèrement et chaleureusement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Il n'est pas étonnant que les travaux du Conseil pour ce mois soient largement consacrés à des questions importantes en rapport avec l'Afrique, y compris le récent débat sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (voir S/PV.6409).

Au début du mois, une mission du Conseil de sécurité s'est rendue en Ouganda et au Soudan, ce qui a permis à cet organe de se rendre compte de la réalité de la situation au Soudan, qu'il s'agisse des efforts considérables actuellement déployés pour achever les dernières étapes de la mise en œuvre de l'Accord de paix global ou des efforts intensifs qui ont permis de progresser à grands pas vers la réalisation d'une paix globale et durable au Darfour, grâce à la nouvelle stratégie adoptée par mon pays.

Le Conseil se réunit aujourd'hui pour entendre un exposé relatif aux deux derniers rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan (S/2010/528) et sur la situation au Darfour (S/2010/543). Je saisis cette occasion pour réaffirmer dans cette salle notre détermination à mener à bien les dernières étapes de la mise en œuvre de cet accord, y compris la tenue de référendums crédibles, équitables et transparents dont les résultats traduisent la volonté réelle de la population du sud du pays, sans aucune pression ni surenchère. Le référendum n'est pas une fin en soi mais un moyen de renforcer la paix, la stabilité et la coexistence dans les meilleures conditions et non pas d'en venir à la guerre. Nous avons accepté le choix du droit à l'autodétermination pour tourner une fois pour toutes la page de la guerre.

Le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix au Soudan (S/2010/528) dont le Conseil de sécurité est saisi indique très clairement que nous sommes fermement déterminés et engagés à mettre en œuvre les dispositions restantes de cet accord. Je voudrais rappeler ici qu'au deuxième paragraphe du communiqué publié à l'issue de la réunion de haut niveau consacrée au Soudan, tenue à New York le 24 septembre dernier, il est indiqué que les parties à l'Accord de paix global ont réglé de nombreuses questions complexes dans des circonstances difficiles au cours des cinq dernières années. Aujourd'hui, avec la même détermination et la même volonté solide, nous poursuivons nos efforts pour régler les questions en suspens, y compris le statut de la région d'Abyei, la démarcation des frontières et les consultations populaires dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu.

Il convient d'indiquer que toute tentative visant à organiser un référendum avant de parvenir à un règlement acceptable par les deux parties en ce qui concerne la situation dans la région d'Abyei conduirait à une reprise des hostilités. Le Gouvernement soudanais a fait toutes les concessions possibles pour pouvoir parvenir à un règlement qui tienne compte des droits légitimes et inaliénables des deux principaux groupes ethniques de la région, les Misseriya et les Ngok Dinka. La raison et la sagesse s'imposent ici, non l'impulsivité.

Cela est également vrai de la question de la démarcation des frontières. Le Conseil dispose de suffisamment d'exemples de pays et de nations qui ont fait sécession sans que cela ne mette fin aux guerres,

qui s'intensifiaient simplement parce que la question de la démarcation des frontières n'avait pas été réglée. Nous ne pensons pas que le Conseil aspire à se saisir de nouvelles questions de ce type.

S'agissant des dispositions à prendre à l'issue des référendums, comme le Conseil le sait, nous nous sommes engagés, à la signature du mémorandum d'accord le 23 juin dernier à Mekelle (Éthiopie), à négocier ces dispositions avec sérieux et objectivité, notamment en ce qui concerne le partage des richesses, la citoyenneté, la sécurité et les instruments juridiques internationaux. Ces questions ont été examinées en détail dans le cadre d'un séminaire organisé le 19 juillet, auquel ont participé le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Quatre groupes de travail ont été créés pour examiner ces quatre questions thématiques. De même, un calendrier de travail a été arrêté concernant les points de procédure et les questions de fond.

S'agissant des faits nouveaux sur le plan de la sécurité au Sud-Soudan, nous souscrivons aux propos du Secrétaire général figurant aux paragraphes 22, 23, 24 et 25 de son rapport (S/2010/528), selon lesquels la situation générale en matière de sécurité au Sud-Soudan est préoccupante, en particulier ses incidences sur la situation humanitaire, compte tenu de la « soudure de la famine » mentionnée dans le rapport et de la hausse des taux de malnutrition aiguë. Toutes les personnes touchées sont des citoyens soudanais et nous nous préoccupons du sort de chacun d'entre eux.

Pour ce qui est du deuxième rapport du Secrétaire général (S/2010/543) sur la situation au Darfour et les progrès réalisés dans l'exécution du mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), nous tenons à déclarer devant le Conseil que voir et entendre dire ne sont pas la même chose. Les 15 membres du Conseil n'ont-ils pas vu de leurs propres yeux et entendu de leurs propres oreilles? Le Conseil a pu en effet directement se rendre compte de la réalité sur le terrain et réaliser que la vie quotidienne dans les camps d'Abu Shouk et de Zam Zam n'est pas très différente des conditions de vie dans la ville d'Al-Fasher pour ce qui est de l'accès à l'alimentation et à l'eau. Toutefois, le retour de toutes les personnes déplacées dans leurs villages afin qu'elles puissent reprendre une vie normale demeure une des priorités du Gouvernement. Celui-ci s'efforce d'accélérer la réalisation de cet objectif à l'aide de sa nouvelle stratégie pour le Darfour.

Une séance d'information a été proposée aux membres de la mission du Conseil à l'occasion de leurs différentes réunions avec de hauts responsables, dont le Vice-Président de la République, M. Ali Othman Mohammed Taha, le Ministre des affaires étrangères, M. Ali Ahmed Karti et le Groupe de haut niveau. Auparavant, le Gouverneur du Darfour Nord, M. Osman Yousif Kibir, et des membres de son gouvernement, avaient présenté à la mission un exposé détaillé. La stratégie adoptée pour le Darfour accorde une importance particulière à la lutte contre l'impunité, en raison, notamment, du fait que les auteurs d'attaques et de cambriolages à l'encontre du personnel humanitaire et de maintien de la paix sont des éléments appartenant à des bandes armées et des bandits de grand chemin que le Gouvernement s'efforce par tous les moyens de traduire en justice.

Le rapport dont le Conseil est saisi informe ses membres de l'intense effort politique déployé sur les volets interne et externe. Le volet interne est représenté par la stratégie du nouveau Gouvernement, qui vise à faire de la paix une réalité par la mise en place des conditions d'un retour de plein gré, ainsi que de la paix et de la sécurité, et par la redynamisation de l'intérieur du processus de paix, par l'entremise des organisations de la société civile darfourienne, et notamment des représentants des communautés et chefs ethniques et tribaux, et, avant eux, des dirigeants darfouriens élus et représentants du peuple au sein des appareils exécutif et législatif, qui sont les authentiques représentants des habitants du Darfour.

Le second volet est constitué par les efforts de médiation conjointe actuellement en cours à Doha sous les auspices du Gouvernement de l'État frère du Qatar et sous la direction du Médiateur en chef conjoint, Djibril Bassolé, avec l'appui appréciable de l'ensemble des pays voisins du Soudan. Nous sommes maintenant tout près de voir ces efforts récompensés par un accord de paix global et durable à Doha dans les prochains jours. Pour compléter les jalons de cette dynamique, le Conseil doit jouer son rôle, qui est de faire avancer le

processus politique et de contraindre ceux qui refusent l'option de la paix à se joindre rapidement aux négociations de Doha. Nous exhortons par conséquent cet auguste conseil à contraindre les forces rebelles absentes de la réunion de Doha à écouter la voix de la raison à s'asseoir à la table de négociation pour tourner la page du conflit et de la guerre.

Pour terminer, après avoir écouté le Représentant du Secrétaire général présenter les options de renforcement de la Mission des Nations Unies au Soudan à la lumière des faits nouveaux attendus et l'avoir entendu évoquer l'option relative à l'augmentation des effectifs je voudrais dire que le mieux serait non pas de renforcer les effectifs mais d'aider les parties à trouver un accord acceptable sur les questions en suspens. Ce n'est pas que nous refusions une augmentation des effectifs, mais une telle option ne réglerait pas le problème si on n'aide pas les parties à régler ces questions. Il est encore temps pour que le Conseil use de son poids et de sa sagesse pour inciter les parties à parvenir à une solution acceptable. La prochaine réunion prévue à Addis-Abeba en novembre offre une bonne occasion pour ce faire et j'exhorte chacun à éviter de recourir à une mesure qui induirait davantage de dépenses et la mobilisation de ressources supplémentaires qui pourraient être consacrées plutôt à nombre de projets d'envergure internationale et servir ainsi plus utilement.

Je tiens une nouvelle fois à assurer le Conseil de la volonté du Gouvernement soudanais de continuer de collaborer étroitement avec lui afin de trouver des solutions acceptables aux questions en suspens concernant aussi bien le Sud-Soudan que la question du Darfour.

Le Président (parle en anglais) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 55.